

Assistants familiales : le GEPSo, en partenariat avec l'UFNAFAMM et avec le soutien de la Fondation Jean Jaurès, publie 18 propositions pour revaloriser une profession essentielle.

Isolement, manque de reconnaissance, inégalités territoriales et fonctionnement dégradé de l'aide sociale à l'enfance... À la suite de la journée mondiale des travailleurs sociaux et alors qu'une nouvelle loi sur la protection de l'enfance doit voir le jour, il est urgent de replacer les conditions d'exercice de ces professionnelles au cœur du débat public. À partir de travaux menés avec les acteurs de terrain, nos organisations formulent dix-huit propositions concrètes pour améliorer le cadre d'exercice professionnel des assistantes familiales et ouvrir de nouveaux droits. L'enjeu est clair : garantir un accueil familial à la hauteur des besoins des enfants confiés.

Une profession indispensable fragilisée

Les assistantes familiales occupent une place centrale dans le dispositif de protection de l'enfance. Elles accueillent à leur domicile des enfants souvent marqués par des parcours de vie complexes, leur offrant un cadre sécurisant, stable et propice à leur développement. Pourtant, cette mission essentielle s'exerce aujourd'hui dans des conditions de plus en plus difficiles. Manque de reconnaissance financière et sociale, fort isolement professionnel, absence fréquente de soutien des équipes pluriprofessionnelles, non-considération de l'assistante familiale comme une travailleuse sociale à part entière, difficulté à répondre aux besoins spécifiques et multiples de certains enfants accueillis, métier contraignant et impactant pour la cellule familiale... ces facteurs fragilisent durablement l'exercice du métier. La dégradation des conditions d'exercice entraîne une baisse préoccupante du nombre de professionnelles et des capacités d'accueil. Ainsi, entre 2017 et 2022, les effectifs ont diminué de 7,2% à l'échelle nationale. L'alerte est encore plus préoccupante si l'on s'intéresse à la dynamique démographique du métier : la moitié des assistantes familiales ont 55 ans ou plus, et de nombreux départs à la retraite sont prévus ces prochaines années.

En parallèle, on observe que la part des enfants confiés à l'ASE et placés en famille d'accueil est passée de 56% en 2006 à 36% en 2023. Pourtant, le consensus institutionnel comme scientifique, en France et à l'international, converge pour dire que l'accueil familial, s'il remplit les conditions de sécurité et de continuité théoriquement adossées à ce type d'accueil, est la « meilleure » forme de prise en charge en protection de l'enfance. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a même fait du nombre de familles d'accueil un indicateur d'efficacité d'une future stratégie interministérielle sur la protection de l'enfance.

18 propositions pour une réforme d'ampleur

Face à ces constats, nos organisations formulent 18 propositions concrètes articulées autour de plusieurs priorités :

- reconnaître pleinement le statut et les compétences des assistantes familiales,
- améliorer leurs conditions de travail et garantir des temps de repos effectifs,
- renforcer la formation initiale et continue,
- repenser les modalités de rémunération pour mieux prendre en compte la réalité des accueils,
- sécuriser les parcours professionnels et prévenir les ruptures.

Ces propositions visent à construire un cadre plus juste, plus lisible et plus attractif pour les professionnels, tout en garantissant la qualité de l'accompagnement des enfants.

Le Gepso et l'UFNAFAMM appellent les pouvoirs publics à s'appuyer sur ces propositions pour engager une réforme ambitieuse et concertée, associant pleinement les professionnels du secteur. Ensemble, nous réaffirmons notre disponibilité pour contribuer activement aux travaux à venir et porter une transformation durable du métier.

[Découvrir toutes les propositions](#)

À propos du GEPSO

Créé en 1982, le GEPSO (Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux) fédère des établissements et services publics accompagnant au quotidien plus de 53 500 personnes âgées, en situation de handicap, en protection de l'enfance et en situation de précarité. L'association œuvre pour la promotion et la défense et du service public social et médico-social et pour le respect des droits des personnes en situation de vulnérabilité.

A propos de l'UFNAFAAM

Créé en 1980, l'UFNAFAAM promeut un modèle d'accueil, l'accueil familial, le plus à même de répondre aux besoins fondamentaux des enfants confiés. Solution d'avenir, l'accueil familial doit se déployer à l'échelle humaine, autour de principes intangibles de bienveillance, de solidarité et d'inconditionnalité de l'accueil, dans le respect de la convention internationale des droits de l'enfant. En garantissant aux enfants ainsi qu'aux assistants familiaux qui les accueillent un cadre stable et sécurisant. L'UFNAFAAM entend prendre toute sa place dans la mise en place d'une protection de l'enfance à la hauteur des besoins des enfants « confiés », sans exception. C'est le sens de son engagement et de son travail de conviction.

Contact presse

GEPSO : Manal Falah / manal.falah@gepso.com / 07 64 73 36 68

UFNAFAAM : Thierry Herrant / thierry.herrant@gmail.com / 06 30 00 60 96